

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix septembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	28	29
Date de la convocation : 04/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, CHASSAIN Gaston, ROUSSEAU Gilbert, VERDEME Marylène, BALOT Nicolas, BODEN Marie-Claude, MIGNOT Jean-Marie, LEPETIT Martine, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, DUGEAY Pascal, GERBAUD Alain, COULAUD Claudette, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, GRANET Frédérique, ROUBERTIE Laure , NIOSSOBANTOU Dimitri, DUPUY-LEGRAND Céline, BOUTHINAUD Chantal, BUSSIERE Pascal, MORIN Julien, MARCOUL-SOULIE Bénédicte, GABOUTY Delphine, NICOT Damien
Représentés : GOUDOUD Catherine représentée par VERDEME Marylène
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, DUGEAY Pascal est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2025_D_054

Objet : Acquisition foncière - Parcelles AX n°57, AS n°1, n°8 et n°9 appartenant à M. Hubert BERTHOUX (Rue d'Eyjeaux)

Monsieur Nicolas BALOT expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement et la sécurisation d'un cheminement piétonnier le long de la rue d'Eyjeaux (RD 98), la commune a sollicité M. Hubert BERTHOUX pour se porter acquéreur d'une bande de terrain lui appartenant.

Il s'agit d'une bande de terrain d'une largeur de 5 mètres à prélever sur les parcelles cadastrées AX n°57, AS n°1, n°8 et n°9. La surface à acquérir est de 1444 m² selon le bornage réalisé par le cabinet de géomètres DUARTE.

Après négociation avec M. BERTHOUX, et compte tenu du classement de ces parcelles en zone agricole au Plan Local d'Urbanisme, il a été convenu que l'acquisition se ferait au prix de 1.50 € le m² soit 2 166 € pour l'ensemble du terrain.

Les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de la commune ainsi que la fourniture et la pose d'une clôture agricole au nouvel alignement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Nicolas BALOT et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- donner son accord pour l'acquisition de 1444 m² à prélever sur les parcelles AX n°57, AS n°1, n°8 et n°9 au prix de 2 166 €,
- confier à la SCP FRANÇOIS-YVERNAULT, notaires à FEYTIAT, la rédaction de l'acte,
- donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le mercredi 10 septembre 2025

Le maire,




Laurent LAFAYE.